

BORDEREAU DE REMISE CHEQUES VACANCES



Numéro d'affiliation de l'Association :

Coordonnées de l'Association :

Date limite de réception au CR Sports pour Tous

pour le remboursement des chèques Vacances :

2 mois avant date limite de validité du

chèque* (ex : chèque valable jusqu'au 31/12/N -
date limite de réception au CR SPT 30/10/N)

DETAIL DES CHEQUES

NOMBRE	VALEUR DE LA CONTREMARQUE	MONTANT TOTAL EN EUROS
	10	
	20	
	25	
	50	
	TOTAL	
	Frais de gestion ANCV (1,25% du total)	-
	Montant final remboursé (total – frais gestion ANCV)	

Cachet Obligatoire

Date :

Signature :

* le chèque Vacances est valable deux ans après son année d'émission